



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Participation de la communauté française aux festivités de la fête nationale

Question écrite n° 10649

Texte de la question

Mme Eléonore Caroit souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'importance de la fête nationale du 14 juillet pour les membres de la communauté française établis en Amérique latine et dans les Caraïbes. En tant que Française de l'étranger, Mme la députée a pu constater que les festivités du 14 juillet sont, depuis quelques années, ouvertes à un nombre toujours plus restreint de personnes et parfois même à l'élite locale plutôt qu'à la communauté française. Mme la députée a été alertée à plusieurs reprises par des Français de sa circonscription déplorant de ne plus être conviés aux festivités du 14 juillet, organisées par les postes diplomatiques français en Amérique latine et dans les Caraïbes. Certains entrepreneurs français de l'étranger, eux-mêmes *sponsors* de l'évènement dans leur pays de résidence en leur qualité de fournisseurs de fromages ou de pains français par exemple, ne sont pas conviés. La fête nationale est un moment fort pour l'ensemble des Français. Un moment d'autant plus symbolique pour les compatriotes à l'étranger. Cette grande fête populaire est l'occasion pour tous les Français, unis dans leur diversité, de se rassembler pour fêter leur nation, leur partie, leur République et leur démocratie. Mme la députée déplore que la communauté française ne soit pas davantage associée aux festivités du 14 juillet organisées par les postes diplomatiques en Amérique et dans les Caraïbes. Elle l'invite à indiquer les mesures qu'elle entend prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Les ambassades et consulats généraux français veillent, tout au long de l'année, à maintenir et entretenir des liens étroits et réguliers avec les communautés françaises de leur pays de résidence. Dans cet esprit, la fête nationale du 14 juillet est, chaque année, l'occasion de les rassembler autour de nos valeurs et de notre histoire. Pour autant, en dépit des efforts déployés localement, l'importance de nos communautés expatriées en Amérique latine et dans les Caraïbes ne permet malheureusement pas de les convier toutes et systématiquement à ces réceptions. Les postes diplomatiques veillent généralement à ce que les sponsors et mécènes, qui contribuent à la réussite de nos fêtes nationales, y soient invités. Nos cheffes et chefs de poste sont régulièrement sensibilisés à cette question. Ils peuvent également apporter leur soutien à des initiatives de nos compatriotes en vue d'organiser des festivités pour le 14 juillet, en plus des cérémonies à caractère officiel de nos ambassades.

Données clés

Auteur : [Mme Eléonore Caroit](#)

Circonscription : Français établis hors de France (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10649

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er août 2023](#), page 7158

Réponse publiée au JO le : [12 décembre 2023](#), page 11190